

a été approuvée par un arrêté ministériel du 19 février 1941. On affirme qu'une bonne partie de ces immeubles seront terminés avant le 31 juillet et les autres en août et septembre. Ce sont les propriétaires d'élévateurs qui se chargent de la construction. Le Gouvernement a consenti à maintenir tous les frais d'entreposage à leur niveau actuel jusqu'au 31 juillet 1943 et il a permis aux propriétaires, pour les fins d'imposte sur le revenu, d'amortir le coût de construction au taux de 50 p. 100 pendant deux années successives.

Or, voici ce qui en est: Le Gouvernement du Canada a garanti aux entreprises d'élévateurs deux années d'entreposage, que l'excédent ait été écoulé ou non. On objectera que la Grande-Bretagne sera bombardée, que les champs de blé seront incendiés, que le blé sera détruit et que nous aurons besoin de notre excédent actuel. Si la chose se réalise, cela veut dire que nous avons conclu un engagement, sinon écrit du moins oral, en vertu duquel nous continuerons de verser aux exploitants d'élévateurs pendant les deux prochaines années environ 65 millions de dollars annuellement. Le ministre poursuit:

De plus, les propriétaires ont promis qu'après le 31 juillet 1943, ils signeraient, sur demande, (moyennant une rémunération raisonnable pour chaque étape du travail) une entente avec les parties intéressées, en tenant compte de l'expérience acquise au cours de la période se terminant le 31 juillet 1943, pour l'exploitation de leurs immeubles temporaires pendant tout le temps où ils pourraient être requis.

Certains honorables députés soutiendront qu'il nous faudra quatre ans pour nous débarrasser de nos excédents de blé, ce qui constitue une entreprise plutôt coûteuse pour le Gouvernement et la population du pays. On a tenu à Portage-la-Prairie une réunion qui a adopté un vœu tendant à demander au Gouvernement d'accorder de l'aide, ne fût-ce qu'au point de nous permettre d'établir des entrepôts sur les fermes qui en sont dépourvues. Les cultivateurs ne touchent pas un seul sou des 65 millions versés aux compagnies d'élévateurs. Nous avons espéré à certain moment obtenir 10 c. additionnels par boisseau pour notre récolte de 1939, mais nous n'avons rien reçu. Pourquoi? Parce que l'argent a été dépensé en frais d'entreposage. Je sais que le Gouvernement n'y peut rien dans le moment, mais il a failli à son devoir à cet égard, en ne prêtant aucune attention à la nécessité de fournir plus de moyens d'entreposage sur les fermes là où on en avait besoin. Il nous faut de tels greniers, et il faut qu'ils soient remplis de céréales comme garantie pour les mauvaises années.

M. WOOD: Le cultivateur de l'Ouest croit-il réellement que l'Etat soit obligé de construire des greniers sur les fermes?

M. LEADER: Non. Cependant, on a proposé d'avancer des prêts aux cultivateurs ou de leur fournir le bois nécessaire à cette fin. Ensuite, on pourrait leur verser des frais d'entreposage, plutôt qu'aux compagnies d'élévateurs; et le gouvernement se rembourserait à même ces frais une fois le blé vendu. Voilà tout ce que nous demandons.

M. WOOD: Ce serait excellent si vous pouviez l'obtenir. Les gens de l'Ontario n'aiment pas beaucoup que l'Etat fournit des greniers aux cultivateurs de l'Ouest. Nous avons dû construire des bâtiments coûteux sur nos fermes et nous aimons toujours avoir un peu de blé dans nos greniers. Nous ne demandons pas au gouvernement de nous prêter de l'argent. Il nous faut le trouver quelque part.

M. LEADER: L'honorable député de Brant est sans doute l'un de ceux qui consentiraient à collaborer en vue de comprendre nos problèmes et d'y trouver une solution qui serait à l'avantage des gens de l'Ouest et de l'Est. Nous ne demandons pas au gouvernement de nous bâtir des greniers; nous voulons simplement qu'il rende notre situation un peu moins dure à supporter, vu surtout qu'il consent à verser cet argent aux compagnies d'élévateurs.

M. DOUGLAS (Weyburn): N'est-il pas vrai que le blé est le seul produit qu'on empêche les cultivateurs du Canada de vendre? En conséquence, le Gouvernement a des obligations envers le cultivateur.

M. LEADER: Il y aurait là matière à tout un discours. Sans doute y a-t-il du vrai dans ce que l'honorable député a dit.

M. WOOD: C'est inexact.

M. DOUGLAS (Weyburn): Quel autre produit y a-t-il dans le même cas?

M. LEADER: Un mot au sujet de l'orge. A mon avis, nous pouvons produire au Canada de l'orge d'autant meilleure qualité que n'importe où ailleurs.

Si la semence tombe dans une bonne terre, si l'orge est convenablement moissonnée, le produit en sera aussi bon que celui de n'importe quelle région du monde et sera recherché par les distillateurs. Notre pays pourrait vendre bien plus d'orge de bonne qualité et cette céréale rapporterait un bon revenu à l'Etat. D'après les statistiques que j'ai puisées dans un de nos livres bleus, le gouvernement a retiré, en 1939, sous forme de taxe d'accise sur le malt, la somme de \$8,177,299.20. En 1940, le revenu provenant de cette source a été de \$11,402,150.76. Ce